

FORTIS BANQUE SA

Nouvel emprunt subordonné en euro à 10 ans



FORTIS BANQUE SA lance un nouvel emprunt subordonné libellé en euro et offrant un coupon brut de 5,75% pendant 10 ans.

FORTIS BANQUE SA

FORTIS BANQUE SA regroupe les activités bancaires de Fortis, un prestataire international de services financiers spécialisé dans les domaines de la banque, des placements et de l'assurance.

FORTIS BANQUE SA lance aujourd'hui un nouvel emprunt subordonné pour une période de 10 ans, distribuant un coupon de 5,75% (brut) le 30 avril de chaque année, soit un rendement brut sur prix d'émission de 5,485%.

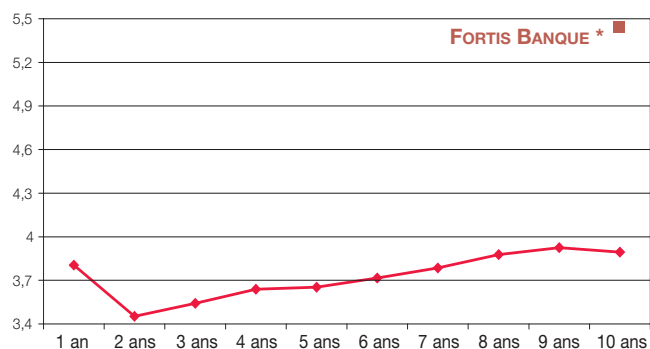
Bien que cet emprunt soit émis sur une base subordonnée, ce qui lui confère un profil de risque légèrement plus élevé, il trouve sa place **dans tout portefeuille obligataire bien diversifié**.

La subordination implique qu'en cas de faillite ou dans toute autre situation de concours entre les créanciers de FORTIS BANQUE SA, tant le paiement des intérêts que le remboursement en capital de l'emprunt ne seront effectués qu'après remboursement de tous les créanciers non subordonnés. Si le risque de faillite est relativement limité dans le cas de Fortis, il entraîne cependant un petit supplément de rendement pour l'investisseur.

Contexte de taux

Un emprunt en EUR (Bund allemand) d'une durée de 10 ans offre aujourd'hui (27.03.2008) un rendement brut de 3,895%, soit 159 points de base de moins que le rendement* brut sur prix d'émission de l'obligation subordonnée proposée ici.

Courbe des taux en euro (Bunds allemands) au 27.03.2008



* Rendement brut sur prix d'émission (5,485%) du nouvel emprunt subordonné.

Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus de Base et les Final Terms. Avant de prendre une décision d'investissement, il leur est recommandé de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière et, s'ils le souhaitent, de demander conseil à un spécialiste de Fortis Banque.

Principales caractéristiques de cet emprunt

Emetteur	FORTIS BANQUE SA – Belgique.
Rating de l'émetteur (sur base subordonnée)	Moody's: Aa3 / Standard & Poor's: A+ / Fitch: A+ Emprunt émis sur base subordonnée (les explications sur le principe de la subordination sont reprises au recto). Les Obligations ne bénéficient pas de la garantie du fonds de protection des dépôts et des instruments financiers.
Profil de risque	Sur base de critères fixés par Fortis, cet instrument financier est destiné à l'investisseur présentant un profil défensif .
Montant	Minimum 100 millions EUR.
Titres	- Valeur nominale : 1.000 EUR. - Code ISIN: BE0934259525 – Série 534. - Titres au porteur scripturalisés représentés par un titre collectif. Pas de livraison physique possible. Les obligations ne sont livrables que sous forme d'une inscription en compte-titres. Conservation gratuite en Compte-titres Fortis ¹ .
Service financier	- Fortis Banque en Belgique. - Fortis Banque Luxembourg au Luxembourg. - Fortis Bank (Nederland) aux Pays-Bas.
Intérêts	- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 30 avril de chaque année et pour la première fois, le 30 avril 2009. - L'investisseur recevra chaque année un coupon brut de 5,75%. - Le rendement brut sur prix d'émission est donc de 5,485%.
Echéance	30 avril 2018.
Date d'émission et de paiement	30 avril 2008.
Prix d'émission	102%.
Prix de remboursement	100% à l'échéance.
Taxe sur opérations de bourse (TOB)	- A la souscription: néant. - A l'achat ou à la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération).
Cotation	Cet emprunt sera coté à la Bourse de Luxembourg. Fortis Banque sera market maker sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation de cet emprunt. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels les obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Ce prix pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale.
Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique	Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
Prospectus	Offre publique en Belgique, aux Pays-Bas et au Grand-Duché de Luxembourg.
A disposition aux guichets de toute agence Fortis Banque ou sur simple appel au 02/565 54 12	Les informations communiquées dans ce Flash Invest ne constituent en aucun cas un conseil d'achat. Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus de Base, rédigé en anglais et daté du 9 juillet 2007 ainsi que les Conditions Définitives (Final Terms) rédigées en anglais et datées du 27 mars 2008, et à considérer la décision d'investir dans les Notes à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Un résumé en français du Prospectus de Base est également tenu à leur disposition. S'ils l'estiment nécessaire, les investisseurs peuvent en outre consulter au préalable un spécialiste en conseils financiers.

¹ L'ouverture d'un Compte-titres est également gratuite chez Fortis Banque. Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres institutions financières.

Le présent document est une information publicitaire. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Le présent document est établi sur base du prospectus (voir ci-dessus) et est fourni à titre purement informatif. En cas de divergence entre le présent document et le prospectus, les informations contenues dans le prospectus prévaudront. L'information contenue dans le présent document ne constitue pas du conseil en investissement. Pour plus d'informations sur les risques liés au type d'instrument financier dont traite le présent document, veuillez vous référer à notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible dans toute agence Fortis.

COMMENT SOUSCRIRE?

La période de souscription court **du 31 mars au 25 avril 2008** (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modifications des conditions de marchés).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **PC banking** ou **Phone banking** (au 078/05 05 02), ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis**. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives peuvent être consultés sur le site Internet www.fortisbanking.be/epareretplacer (cliquer ensuite sur "Obligations", "Description" et "émissions en cours").

Pour tout renseignement complémentaire, contactez notre **Service Clients au 02/433 40 32**.